



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 4 mai 2023

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 27 avril 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville – 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h03 et levée à 22h05.

**Etaient présents** : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON.

**Etaient absents** : Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Colette LOMBARD, M. Dominique ROUX.

**Secrétaire de séance** : Mme Agnès MARGUET

**Procurations de vote** :

**Mandant/Mandataire** : F.MANZONI/P.BENOIT ; M. CART-GRANDJEAN/R. LORIN CART-GRANDJEAN ; C. LOMBARD/N. PERROT.

### **Médiathèque Brachotte- Demande de subvention- Achat de matériel informatique**

La médiathèque municipale de Valdahon sollicite une aide financière auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) concernant les bibliothèques, pour l'achat de 2 postes informatiques, en vue de renouveler le parc informatique en interne de l'équipe.

Le coût prévisionnel global pour cette opération s'élève à 3 074 € HT. A ce titre, la commune sollicite l'aide de l'Etat à hauteur de 1 537 € dans le cadre de la DGD, concours particulier pour les bibliothèques (soit 50% du coût prévisionnel HT).

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) assure l'instruction administrative et l'expertise scientifique des dossiers.

La commission culture-sport-animations du 3 mai 2023 a émis un avis favorable à ce sujet.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- S'engage à réaliser et à financer l'opération dont le montant s'élève 3074 €.
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre la Dotation Générale de Décentralisation concernant les bibliothèques,
- Permet de solliciter auprès de l'Etat l'autorisation de débiter l'opération avant notification de la décision d'aide, afin de pouvoir poursuivre la mise en œuvre de cette opération dans les meilleurs délais,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents

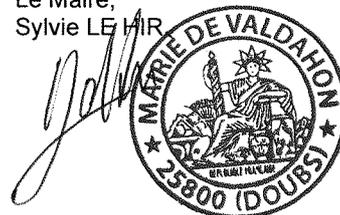
**Rapport adopté à l'unanimité :**

**Pour : 26**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Sylvie LE HIR



Publié sur le site de la ville de Valdahon le :  
11/05/2023